RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 22267
Numéro SIREN : 853 145 423
Nom ou dénomination : A PLACE TO DREAM

Ce dépôt a été enregistré le 29/10/2021 sous le numéro de dépôt 136972

2113711201

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE PARIS

**REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**
**PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES**

Dénomination : A PLACE TO DREAM

Numéro RCS : 853 145 423
Numéro Gestion : 2019B22267

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 32 BD DE STRASBOURG
75468 PARIS

Numéro du Dépôt : 2021R136972 (2021 137112)

Date du Dépôt : 29/10/2021

- Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
Date de l'acte : 05/06/2021
Décision 1 : Changement de président

fait à Paris, le 29 octobre 2021

LPS9566093

19B27867

**A PLACE TO DREAM**

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : Siège social : 32 boulevard de Strasbourg,
CS 30108 75468 Paris Cedex 10
RCS Paris B 853 145 423

PG 05-06-21 G2

Greffe ... de commerce ...

29 OCT. 2021

Sous le N° B136972

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

certifiés conforme, le Président
A. HALLIER Eric

L'an deux mille vingt et un,

Le 05 juin,

A 11 heures 00,

Les associés d'A PLACE TO DREAM, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros, divisé en 10.000 actions de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il est établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric HALLIER, en sa qualité de président.

Monsieur Eric HALLIER et Monsieur VILLENEUVE Patrick, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentants tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur VILLENEUVE Patrick est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 10 000 actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Constatation démission du Président,
- Nomination nouveau Président et pouvoirs accordés,
- Rémunération des fonctions de Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés par les mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- les copies des lettres de convocation,
- le texte des projets de résolution soumis à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

EH

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission à compter de ce jour, de Monsieur Eric HALLIER de ses fonctions de Président de la société.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour la période du 01er janvier 2021 à ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer comme Présidente, en remplacement de son Président Démissionnaire :

- Madame MULLER Nickie, épouse VILLENEUVE, demeurant 4 rue du lavoir 92240 MALAKOFF, née le 22 décembre 1961 à STRASBOURG (67)

Pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Madame MULLER Nickie entrant en séance, accepte ces fonctions de Présidente et déclare n'être frappé d'aucune des interdictions ou déchéances édictées par la loi pour l'assainissement des professions commerciales.

Pouvoirs de la Présidente

Madame MULLER Nickie dispose individuellement, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers.

Madame MULLER Nickie pourra déléguer une partie de ses pouvoirs à des personnes associés qu'elle désignera, ou des personnes tiers après accord préalable donné par une assemblée générale ordinaire des associés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Madame MULLER Nickie percevra une rémunération mensuelle brute de 1 600 € au titre de son mandat de Présidente à compter du mois de juin 2021.

Madame MULLER Nickie sera remboursée au titre de son mandat, sur justificatif, de ses frais de déplacement et de représentation engagés pour le compte de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

EH

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

| **Le président** | **Le secrétaire** | **Les scrutateurs** | |
|---|---|---|---|
| Eric HALLIER | VILLENEUVE Patrick | Eric HALLIER | VILLENEUVE Patrick |





